

DÉCRET

Promulguant

Des précisions au sujet des Unités pastorales missionnaires

Ce décret se veut un complément au Décret d'implantation des Unités pastorales missionnaires de Rouyn-Noranda, porté par Mgr Dorylas Moreau, en date du 4 juin 2018.

Dans la démarche d'implantation des Unités pastorales missionnaires, l'accent a beaucoup été mis sur l'aspect « missionnaire » de ces nouvelles entités. Cette insistance est nécessaire dans le contexte actuel. En effet, l'Église a besoin de réviser ses façons de faire et de prendre de nouvelles initiatives pour rejoindre les fidèles qui sont moins proches de la communauté paroissiale et pour que l'Évangile soit davantage annoncé dans le monde d'aujourd'hui.

Il ne faut cependant pas négliger les deux autres termes désignant cette nouvelle instance : Unité et pastorale.

Unité : l'Unité pastorale missionnaire sert à rapprocher et à favoriser la collaboration entre les paroisses qui en font partie. Ce qui est recherché, ce n'est pas une uniformité où toutes les paroisses de l'Unité pastorale missionnaire doivent faire les mêmes choses en même temps. Il importe qu'elles conservent leur identité et leur couleur propre. Cependant, le fait qu'elles soient confiées à un même pasteur ou qu'elles soient dans un même secteur nécessite une collaboration plus grande. D'ailleurs, les ressources humaines et matérielles des paroisses diminuent les empêchant de réaliser seules tous les aspects de la vie paroissiale. Un travail en commun avec les paroisses voisines est donc requis.

Pastorale : l'Unité pastorale missionnaire n'a pas pour mission uniquement le tournant missionnaire ou l'élaboration d'un ou plusieurs projets missionnaires. Elle a aussi comme rôle de coordonner la vie pastorale des paroisses qui la composent et de favoriser des collaborations.

Pour que l'Unité pastorale missionnaire puisse devenir une véritable instance de la pastorale diocésaine, il apparaît qu'il est requis que l'on y retrouve deux niveaux d'action :

Équipe pastorale de l'Unité pastorale missionnaire

Composition :

- Nombre restreint de personnes (3 à 6)
- **LE CURÉ, LE MODÉRATEUR DE LA CHARGE PASTORALE OU L'ADMINISTRATEUR PAROISSIAL EN FAIT PARTIE D'OFFICE ET LA PRÉSIDE.**
- À moins d'avis contraire, le vicaire et l'agent ou agente de pastorale mandatés dans l'ensemble des paroisses de l'Unité pastorale missionnaire en font partie.
- D'autres personnes (diacre permanent ou laïc) qui œuvrent dans l'une ou plusieurs paroisses doivent en faire partie. Ils sont choisis pour leur capacité à rechercher le bien de l'ensemble des paroisses et à œuvrer au niveau pastoral. Ils n'agissent pas alors comme représentants de leur paroisse. Ainsi, il n'y a pas nécessité que toutes les paroisses soient représentées au sein de l'Équipe pastorale. Sur présentation du responsable de l'Unité pastorale missionnaire, ces personnes sont nommées par l'évêque.

Nécessité :

- Se réunissant plus régulièrement que la Table, l'Équipe pastorale permet de suivre la vie courante de l'Unité pastorale missionnaire, de maintenir une réflexion et de favoriser une action commune.
- Elle supporte le ou les prêtres nommés dans l'Unité pastorale missionnaire, partage avec lui (eux) la responsabilité des paroisses et le (les) seconde dans la mise sur pied de projets.
- Elle favorise l'émergence d'une prise en charge par des laïcs mandatés par l'évêque de la vie des Unités pastorales missionnaires.
- Elle prend des décisions qui ne nécessitent pas d'être soumises à la Table ou qui ne peuvent attendre qu'elle se réunisse.
- Lorsqu'un nouveau prêtre est nommé dans l'Unité pastorale missionnaire, il trouve un appui dans ces personnes dont le mandat se poursuit et qui ont le souci de l'ensemble des paroisses de l'Unité pastorale missionnaire. Ce sont des personnes précieuses pour l'introduire dans le milieu.

Rôle

- Planifier la vie pastorale de l'ensemble de l'Unité pastorale missionnaire, notamment les temps forts et la formation à la vie chrétienne.
- Réfléchir quant aux décisions qui doivent être prises face à des difficultés vécues ou des demandes particulières.
- Réfléchir à une transformation des pratiques pour avoir un aspect plus missionnaire.
- Réfléchir à de nouveaux projets missionnaires.
- Élaborer des moyens pour favoriser la collaboration entre les paroisses et la fraternité entre l'ensemble des fidèles de l'Unité pastorale missionnaire.

- Voir à la mise en place des orientations ou des activités initiées par le diocèse ou par d'autres instances de l'Église (AECQ, CECC, Église universelle).
- Faire l'évaluation des activités vécues.
- Trouver des moyens pour interpeller et soutenir l'une ou l'autre paroisse qui éprouve des difficultés.

Fréquence des réunions

- Une rencontre aux deux semaines serait souhaitable.
- Une fréquence minimale est nécessaire pour créer l'esprit d'équipe et pour assurer le suivi des dossiers.

Table de l'Unité pastorale missionnaire

Composition :

- Peut compter entre 10 et 20 personnes.
- Les membres de l'Équipe pastorale en font partie.
- Chaque paroisse y délègue un ou des représentants : délégué ou déléguée pastorale, membres de l'Équipe locale d'animation pastorale.

Rôle :

- Partager ce qui se vit dans chacune des paroisses.
- Recevoir, adopter et mettre en œuvre les projets et initiatives suggérées par l'Équipe pastorale, qu'elles proviennent de l'Unité pastorale missionnaire ou d'autres instances d'Église.
- Recevoir des informations provenant de l'Équipe pastorale ou du diocèse.

Fréquence des réunions

- Au moins trois fois par année pour que les gens puissent se connaître et faire un suivi.

Rencontre des représentants des Unités pastorales missionnaires.

Pour aider les Unités pastorales missionnaires à accomplir leur mission, une rencontre de représentants est convoquée quelques fois par années par les Services diocésains de pastorale. Un nombre défini de personnes représentant chaque Unité pastorale missionnaire y participe. Bien que tout membre de la Table puisse représenter l'Unité pastorale missionnaire, on privilégiera les membres des Équipes pastorales en raison de leur responsabilité. Pour favoriser la connaissance mutuelle et la collaboration de tous, les membres des Services diocésains de pastorale sont aussi présents à ces rencontres. Ces réunions visent notamment à favoriser le partage entre les Unités pastorales missionnaires, à les soutenir dans leur mission, à réfléchir sur des enjeux divers, à élaborer des orientations, à solliciter l'implication dans des projets diocésains et à transmettre de l'information.

Donné à l'évêché de Rouyn-Noranda, sous notre signature, celle de la chancière et le sceau du diocèse, ce vingt-quatrième jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-vingt-deux.

(sceau)

† Guy Boulanger
Évêque de Rouyn-Noranda

Madeleine Dumas s.c.o.
Chancière